

HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN- HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE NON ELECTRICIEN

Sécurisez votre personnel non électricien face aux risques électriques grâce à une formation essentielle et réglementaire. Apprenez à travailler en toute sécurité à proximité des installations électriques, tout en répondant aux exigences légales. Une habilitation adaptée pour garantir la protection des personnes et des biens.

Présentiel - Synchrones

Objectifs

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre électriques simples dans le respect des textes réglementaire selon la norme NFC 18-510.

Les + métier

Personnel non électricien intervenant dans des locaux où il existe un risque électrique, par exemple les plombiers, serruriers, agents d'entretien, agents de surveillance, manutentionnaires, peintres, etc.

Public Visé

Toute personne (non électricien), issues de métiers variés (maintenance, logistique, services techniques...) appelées à effectuer des interventions simples (remplacement, raccordement) ou à réaliser des manœuvres d'appareillage en basse tension

Pré Requis

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité pour le module B0-H0.

La connaissance de la langue française est vivement recommandée pour les évaluations finales.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques liés à l'électricité dans un environnement professionnel.
Comprendre les principes de la prévention du risque électrique selon la norme NF C 18-510.
Appliquer les règles de sécurité lors d'opérations d'ordre non électrique à proximité d'ouvrages ou d'installations électriques.
Adopter un comportement responsable et sécurisé en présence de risques électriques.
D'appliquer les règles de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Parcours pédagogique

Accueil, présentation de la formation.

FORMATION THÉORIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- 1- Introduction au risque électrique et cadre réglementaire
 - Connaître les textes réglementaires de référence (code du travail, décret 2010-1118, norme NF C 18-510).
 - Citer les effets du courant électrique sur le corps humain.
 - Identifier les différents types de contact électrique (direct, indirect).
 - Différencier, identifier les niveaux d'habilitation et les rôles des intervenants.
 - Nommer les limites de l'HABILITATION
 - Nommer les documents et les acteurs concernés par les TRAVAUX
- 2- Les grandeurs électriques, domaines de tension, matériels
 - Définir les notions de courant, tension, puissance.
 - Identifier les domaines de tension (TBTS, BT, HT) et les risques associés.
 - Reconnaître les équipements électriques courants utilisés en BT.
- 3- Les zones de risque et les distances de sécurité
 - Identifier les différentes zones d'environnement (zone de voisinage, zone de travail).
 - Connaître les distances de sécurité en fonction des domaines de tension.
 - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux TRAVAUX
 - Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
 - Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT ELEMENTAIRE (pour les BS)
- 4- Les équipements de protection (EPI – EPC)
 - Citer les équipements de protection collective

Version : NEHABILIT-20251104

DRIVING FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 52 44 05046 44

- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions
- Appliquer les consignes de port des EPI selon les situations.
- 5- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident électrique
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13

FORMATION PRATIQUE – THÈMES EN ADEQUATION AVEC LA NORME NF C18 510

- Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
- Identifier les limites et les zones d'environnement.
- Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.
- Délimiter et signaler la zone d'intervention BT élémentaire.
- Appliquer les prescriptions notamment les EPI.
- Respecter et faire respecter les instructions de sécurité.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- S'assurer de la bonne mise en oeuvre de son matériel et de ses outils.
- Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Réaliser des interventions, et/ou manoeuvres dans les domaines de tension BT et TBT (raccordement, remplacement, mise en sécurité).
- Identifier le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données par le chargé d'exploitation électrique ou le chargé de consignation

Méthodes pédagogiques

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient. Ils utilisent de la Ludo pédagogie en réalisant des jeux de rôles pour travailler les interactions. Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique.

Un tour de table de positionnement permet à notre formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et de s'adapter. Nous mettons un point d'honneur sur les temps d'échanges entre nos formateurs et les stagiaires tout au long de leur parcours de formation.

Modalités de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur en prévention du risque électrique et spécialisé en électricité, justifiant d'une expérience professionnelle minimum de 3 ans dans le domaine de l'électricité.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation comprend :

- Une épreuve théorique respectant l'annexe D de la NF C18-510 avec un minimum de 70% de bonnes réponses.
- Une épreuve pratique, durant laquelle le candidat doit exécuter les tâches indiquées dans la NF C18 510 à l'aide du matériel, de l'outillage et de l'équipement nécessaires, destinée à évaluer les savoir-faire.

La réussite aux épreuves théorique et pratique conditionne la délivrance de l'avis nominatif et individuel.

Modalités d'accessibilité handicap

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Sanction formation

Formation HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN



Durée

14.00 Heures **2** Jours

Durée de mise en pratique : 5.00 Heures



Contactez-nous !

Equipe Administrative
Votre expertise formation !

Tél. : 0240830023

Mail : contact@drivingformation.com